

# FORMATION ACADEMIE DE LA NATATION



Du Dimanche 27 au vendredi 02 Mai 2025

Piscine du Grand Chalon





## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### DIPLÔME VISE

La formation Académie de la Natation est à destination des entraîneurs, Maître-nageur et passionnés de la Natation.

Une expérience en pédagogie et apprentissage dans le milieu aquatique est souhaitable mais pas obligatoire. Tous publics à partir de 18 ans

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives des Brevet fédéraux et du MSN. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi). Une attestation de formation est délivrée à l'issue

### METIER VISE

Cette formation ne donne pas droit à un diplôme RNCP mais à une compétence d'enseignement de la méthode de l'Académie de la Natation pour les nageurs tout en respectant la démarche demandée par la Fédération Française de Natation soit :

Pédagogie de l'action

Réalisation de Taches Globales

Connaissance des Principes d'action

Connaissance des différentes étapes de la construction du Nageur

### MODALITE D'ACCES

- Préinscription par le site de l'ERFAN Bourgogne-Franche-Comté de Natation ou à défaut contacter par téléphone le 03.80.52.46.33 ou par mail au [erfan@natationbfc.fr](mailto:erfan@natationbfc.fr) pour toute information.
- Les candidats devront s'inscrire avec le lien ci-joint :  
<https://forms.gle/F9MZBqm5SwCMbgss5>

- Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.
- Vous aurez jusqu'à 15 jours avant le début de la formation

## PUBLICS ET PREREQUIS

### PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

- Carte d'identité recto verso
- Document de la Licence FFN (Bourgogne-Franche-Comté) pour les personnes la possédant
- L'attestation de prise en charge dont le modèle conforme est téléchargeable sur le site de l'ERFAN à la page de la formation choisie.
- La fiche structure dont le modèle conforme est téléchargeable sur le site de l'ERFAN à la page de la formation choisie.

### MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour candidater à la formation continue de l'ERFAN, les candidats devront s'inscrire en ligne ou via le site de l'ERFAN Bourgogne-Franche-Comté de Natation. Pour être considéré recevable, le dossier devra être complété complet avec toutes les pièces demandées.

## CONTENUS DE LA FORMATION

### LES CONTENUS

La formation s'articulera autour d'échanges avec les différents intervenants et des séances de pédagogie théorique et pratique avec les enfants.

- Faire le lien entre la méthode et les enfants en termes de moyens, organisation, et adaptation de pratique
- S'interroger sur sa pratique, alimenter sa réflexion, s'ouvrir à des logiques différentes
- Observation et pratique dans des séances
- Utiliser la pédagogie de l'action

### INTERVENANTS

- Interventions des Instructeurs Aisance Aquatiques  
Richard MARTINEZ Expert Académie de la Natation  
Aymeric DEGOIX Instructeur Académie de la Natation

### Les principaux temps forts

Séances d'échanges avec les pédagogues instructeurs  
Séance pratique avec les nageurs  
Analyses de la séance  
Proposition d'adaptation

## ORGANISATION DE LA FORMATION

## ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Bourgogne Franche Comté a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation

## DATES

Dates de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
27/04 au 2/05 2025	5,5 jours	Le 1/04/2025

Le volume horaire est de 35 heures. Chaque séquence s'articulera entre théorie et pratique.

## CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION

Dimanche 27 avril 2025	16h30-18h30
Lundi 28 avril 2025	8h30-18h30
Mardi 29 avril 2025	8h30-18h30
Mercredi 30 avril 2025	8h30-18h30
Jeudi 1 mai 2025	8h30-18h30
Vendredi 2 mai 2025	8h30-12h00

## PLANNING

	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
07:00							
07:30							
08:00							
08:30		Séance natation	Séance natation	Séance natation	Séance natation	Séance natation	
09:00							
09:30							
10:00		Séance en salle	Séance en salle	Séance en salle	Séance en salle	Séance en salle	
10:30							
11:00							
11:30							
12:00		Repas	Repas	Repas	Repas	Fin du stage	
12:30							
13:00							
13:30		Séance en salle	Séance en salle	Séance en salle	Séance en salle		
14:00							
14:30							
15:00							
15:30		Pause	Pause	Pause	Pause		
16:00							
16:30	Accueil des stagiaires	Séance natation	Séance natation	Séance natation	Séance natation		
17:00							
17:30	Présentation de la semaine						
18:00		Séance en salle	Séance en salle	Séance en salle	Séance en salle		
18:30							
19:00		Repas	Repas	Repas	Repas		
19:30							
20:00							

## HORAIRES DE FORMATION

Le volume horaire est de 35 heures en centre de formation et en piscine. Chaque séquence s'articulera entre théorie et pratique de 8h30-18h30

## SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 15 stagiaires.

## SUITE DE PARCOURS

Suite à cette formation le stagiaire pourra d'orienter sur des compétences donnant lieu à un diplôme soit que ce soit Moniteur sportif de Natation, le DEJEPS Natation course ou le BPJEPS AAN

## LIEUX DE LA FORMATION

Lieu de formation :

- Piscine du Grand Chalon 40 Rue d'Amsterdam, 71100 Chalon-sur-Saône (Théorie et pratique)

## MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative.

La formation, à visée connaissance et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles**

**rencontrées.**

**La formation est personnalisée** et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

### **MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION**

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

#### *Salle de cours*

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet

#### *Supports pédagogiques*

5. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

## **MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI**

Un auto-positionnement se fera en début et fin de formation.

Un certificat de réalisation de la formation sera délivré. Ainsi qu'un quizz de connaissance.

	Est capable de	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis	Maîtrisé
1	Connaitre les grands principes de la natation sportive :				
2	Proposer une séance complète avec la pédagogie de l'action (sans donner la solution de ce qu'il faut faire)				
3	Connaitre les grands principes théoriques de la pédagogie de l'action				

## **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

*« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales,*



*cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

### ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).  
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose [un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif](#), à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

### TARIFS ET FINANCEMENTS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
Formation ADN	1500€	1470€	----	30 €	1500 €

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement **l'ERFAN** par :

1. Mail : [erfan@natationbfc.fr](mailto:erfan@natationbfc.fr)
2. Par téléphone au : 03.80.52.46.33

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

#### FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

Attention, la formation sera validée que si le stagiaire réalise l'ensemble des heures prévues.

#### FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Possibilité de prise en charge OPCO action individuelle

Contactez la [ligue@natationbfc.fr](mailto:ligue@natationbfc.fr) pour la mise en place de la formation et pour toute prise en charge possible

## CONTACTS

### RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

<b>Référent pédagogique</b>	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
<b>Référent administratif</b>	Aline VERNET BATTEUX	Tel 03.80.52.46.33	Mail ligue@natationbfc.fr
<b>Référent technique</b>	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
<b>Référent handicap</b>	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
<b>Référent COVID</b>	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr

## RECYCLAGE

Cette formation continue peut faire partie des apports « de connaissances pédagogiques » dans le recyclage des brevets fédéraux et **correspondant au niveau de compétences du Brevet fédéral visé.**

## APPORTS

Cette formation apporte des connaissances et des compétences mais ne donne pas assez un diplôme reconnu dans le RNCP

### TAUX DE SATISFACTION :

Session	Nombre d'apprenants	Taux d'abandon	Taux de satisfaction des stagiaires
2023	20	0	100%
2024	13	0	100%
2025			

Pas de Formation mise en place depuis septembre 2023